



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mardi 16 juin 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

décide :

que le Bureau du Conseil communal pour 2015-2016

est composé comme il suit :

Président :	Yvan	SALZMANN	Socialiste
Scrutateurs :	Henri	KLUNGE	Libéral-Radical
	André	GEBHARDT	Les Verts
Premier vice-président :	Philippe	DUCOMMUN	UDC
Seconde vice-présidente :	Marlène	VOUTAT	La Gauche
Scrutateurs suppléants :	Jacques-Etienne	RASTORFER	Socialiste
	Nicole	GRABER	Les Verts

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize juin deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mardi 16 juin 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/25 de la Municipalité, du 9 avril 2015 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2014 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2015/25, du 9 avril 2015.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize juin deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mardi 16 juin 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/34 de la Municipalité, du 7 mai 2015 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2015, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Revenus de fonctionnement</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	<u>578'000.-</u>	<u>-490'000.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>57'000.-</u>	<u>0.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>0.-</u>	<u>0.-</u>

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize juin deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mardi 16 juin 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/19 de la Municipalité, du 12 mars 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter que la Commune de Lausanne cautionne à hauteur de CHF 28'000'000.– au maximum les travaux de remise en état du théâtre de Beaulieu, de la partie qui se trouve en dessous du théâtre de Beaulieu et des locaux loués par le BBL ;
2. d'accepter que la Ville inscrive au plus tôt dès 2017 au budget une subvention de CHF 850'000.– au maximum, abaissée le cas échéant au coût des amortissements et intérêts effectifs, pour permettre à la Fondation de Beaulieu de faire face aux frais financiers (intérêts et amortissements) liés à la remise en état du théâtre de Beaulieu, ceci pour une durée de trente ans.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize juin deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mardi 16 juin 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/14 de la Municipalité, du 5 mars 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer, aux conditions figurant dans le présent préavis, un droit distinct et permanent de superficie, grevant 4'424 m² de la parcelle n° 885 en faveur d'une propriété par étages de deux lots appartenant à la coopérative Le Logement Idéal (LI) et à la Fondation Maisons pour Etudiants Lausanne (FMEL), pour la construction de deux bâtiments comprenant un parking souterrain de 39 places, des locaux d'activités (ateliers, bureaux et restaurant), 70 logements subventionnés et une résidence hôtelière pour étudiants de 90 chambres ;
2. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Coopérative LI les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation de 70 logements subventionnés, sur la parcelle n° 885 ;
3. d'autoriser la Municipalité à ajouter, au plus tôt au budget 2017, à la rubrique 3306.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Direction du logement et de la sécurité publique, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle linéaire maximale équivalant à CHF 161'300.–, ceci en application des dispositions prévues au point 2 ;
4. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire équivalant à 12.5 % du coût de la partie logement du lot A réalisé par LI (sans terrain et sans parking), soit au maximum un montant de CHF 3'052'032.–, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations ;
5. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire équivalant à 30 % de l'emprunt contracté sur la partie activités du lot A, réalisée par LI (sans terrain), soit au maximum un montant de CHF 2'579'026.–, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations ;
6. d'autoriser la Municipalité à conclure un bail à loyer pour l'ensemble des locaux réservés en priorité au Service du travail, soit le rez-de-chaussée du lot A, étant entendu que les montants engagés seront intégralement compensés.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize juin deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mardi 16 juin 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/15 de la Municipalité, du 5 mars 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.– destiné à financer la mise en œuvre des PPA 2, 3 et 4, les études les accompagnant et les projets d'espace public de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize juin deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mardi 16 juin 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/24 de la Municipalité, du 9 avril 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'982'000.– destiné à la réfection et l'assainissement des salles de gymnastique du collège de Saint-Roch ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, respectivement sous les rubriques 5800.390 et 5800.331 du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études (5800.581.596), par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize juin deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :